

AR Prefecture

006-210601233-20221206-39-DE

Reçu le 13/12/2022

Publié le 13/12/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES**

--

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

--

**CANTON DE
CAGNES-SUR-MER-2****SÉANCE du : mardi 06 décembre 2022****Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur**Convocation :

Date d'envoi : 30 novembre 2022

Date d'affichage : 30 novembre 2022

Délibération :

Télétransmis en Préfecture des AM le : 13 DEC 2022

Affichée en mairie le : 13 DEC 2022

Notification(s) éventuelle(s) le :

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-
DU-VAR ET L'ASSOCIATION « ALBATROS »
DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE
THEATRE 2023****NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX**

exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	32	34	2	1

Pôle / Service : Pôle intermédiaire Action et patrimoine
culturels, relations internationales (P.I.A.P.C.R.I.)

Délibération N° : DCM20221206_39

Rapporteur : Madame FRANQUELIN

Secrétaire de séance : Monsieur PALAYER

Le mardi 06 décembre 2022 à 17H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Monsieur Joseph **SEGURA**, Monsieur Thomas **BERETTONI**, Madame Brigitte **LIZEE JUAN**, Madame Danielle **HEBERT**, Monsieur Gilles **ALLARI**, Madame Nathalie **FRANQUELIN**, Monsieur Jean-Pierre **BERNARD**, Madame Mary-Claude **BAUZIT**, Monsieur Marcel **VAÏANI**, Madame Marie-Paule **GALEA**, Monsieur Eric **BONFILS**, Madame Andrée **NAVARRO-GUILLOT**, Monsieur Bernard **GIRARDOT**, Madame Juliette **BARALE**, Monsieur Jean-Pierre **PAUSELLI**, Monsieur Michel **ELBAZ**, Madame Pierrette **CHARLIER**, Madame Florence **ESPANOL**, Monsieur Christian **RADIGALES**, Monsieur Christophe **DOMINICI**, Monsieur Yoann **SUAU**, Monsieur Ludovic **GALLUCCIO**, Madame Laurie **MORETTO ALLEGRET**, Madame Alexandra **DEY**, Madame Priscilla **HALIOUA**, Monsieur Raphaël **PALAYER**, Madame Marie-France **CORVEST**, Monsieur Patrick **VILLARDRY**, Monsieur Marc **ORSATTI**, Monsieur Franck **ESPINOSA**, Madame Astrid **RAMELLA-VICENTE**, Madame Sandrine **BELOT**

Excusé(s) avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame NESONSON à Madame RAMELLA-VICENTE
Madame GUERRIER BUISINE à Monsieur GALLUCCIO

Absent(s) :

Monsieur MOSCHETTI

Mes chers collègues,

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Saint-Laurent-du-Var souhaite organiser la 6^e édition du Festival de Théâtre de Saint-Laurent-du-Var de 2023. Pour ce faire, il est envisagé de s'appuyer de nouveau

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR ET L'ASSOCIATION « ALBATROS » DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE THEATRE 2023

sur l'expertise de l'association de la compagnie « Albatros » présidée et conduite par Madame Martine TALON.

C'est pourquoi, il est ici proposé de signer la présente convention de partenariat jointe en annexe avec l'association « Albatros » afin d'établir un partenariat destiné à coorganiser cet événement.

L'association « Albatros » mettra son réseau et son savoir-faire au service de la Commune afin de proposer un panel des meilleurs spectacles de théâtre à caractère comique du circuit de théâtre local qu'il s'agisse de compagnies de théâtre professionnel ou amateur chevronné.

L'événement est planifié du 1^{er} au 3 juin 2023. Il se tiendra au sein du théâtre Georges Brassens ou également sur le parvis de l'Hôtel de Ville comme lors des deux dernières années 2021 et 2022 suite aux effets de la pandémie de COVID-19. Par ailleurs, il est précisé que du sponsoring pourra être mis en œuvre dans le cadre de cette manifestation.

Durant l'événement, 4 à 5 spectacles seront programmés. Ils seront en lice pour l'obtention du Prix du Jury. Un spectacle supplémentaire spécialement destiné au Jeune public sera également prévu, voire enfin, la réalisation de spectacles assurés par les classes de théâtre du Conservatoire.

La Commission des Affaires Culturelles qui s'est réunie le 4 Novembre 2022 a examiné et approuvé le présent projet de partenariat avec l'association « Albatros ».

Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER la convention de partenariat avec l'association « Albatros » annexée à la présente délibération en vue d'organiser la 6^e édition du « Festival de Théâtre » de Saint-Laurent-du-Var pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention de partenariat avec l'association « Albatros » annexée à la présente délibération en vue d'organiser la 6^e édition du « Festival de Théâtre » de Saint-Laurent-du-Var pour l'année 2023;

DIT que les crédits correspondant seront inscrits au budget 2023

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire de Saint-Laurent-du-Var

Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes

Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Joseph SEGURA

